

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, session 2023, dans les académies de GRENOBLE et LYON.

Le président de l'Université Grenoble Alpes,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2023, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Madame LESPINASSE Marie-Ange, Technicienne de Recherche et de Formation de classe normale, Présidente, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Madame VUONG Maria, Technicienne de Recherche et de Formation de classe normale, Experte, Rectorat de l'académie de Grenoble, L'Isle-d'Abeau.

Madame HOUPLIN Justine, Professeure Agrégée de classe normale, Rectorat de l'académie de Lyon, Lyon.

Monsieur OUTIN Jonathan, Technicien de Recherche et de Formation de classe normale, Université de Savoie Mont Blanc, Chambéry.

Monsieur SIRACH Sélim, Assistant Ingénieur, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur CAMPILLO-CRESSOT Sylvain, Ingénieur d'Etudes de classe normale, suppléant, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Pour le Président
et par délégation

La Directrice générale des services adjoints
Directrice générale déléguée aux
Ressources Humaines, Santé, QVT
à Saint-Martin-d'Hères, le 18 avril 2023.

Carole Kada